

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS**

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

**Excusés :** BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.),

**Secrétaire de séance :** COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

**Développement économique : Vente parcelles ZA du Four à Chaux à Decize**

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de Communes Sud Nivernais est propriétaire de terrains sur la ZA du Four à Chaux à Decize.

La SCI AJLE Immobilier, dont le siège social est situé à Druy-Parigny, souhaite se développer et acquérir un terrain pour y installer un atelier de menuiseries.

L'unité foncière visée est composée de deux parcelles en nature de terrains à bâtir :

- Une parcelle cadastrée AV 144, de 2 140 m<sup>2</sup>
- Une parcelle cadastrée AV 147, de 1 123 m<sup>2</sup>

Il est proposé de vendre l'ensemble foncier de 3 263 m<sup>2</sup> à 10 € HT/m<sup>2</sup> soit un montant total de 32 630 € hors taxes.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

- D'accepter la vente de la parcelle nouvellement cadastrée à la SCI AJLE dont le gérant majoritaire est Monsieur Anthony Bibollet
- De fixer le prix de vente de la parcelle à 32 630,00 € hors taxes

De donner tout pouvoir à madame la Présidente pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 30 Mars 2023**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 30/03/2023  
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY